

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022

Le vingt-cinq mai deux mil vingt-deux à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Charles Robbe de la commune sous la présidence du Maire, Monsieur Michel MOREL.

Etaients présents :

Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER, Denis BERTIN-GUYON, Marie-Christine POIX, Rose-May GIORGIANNI, Eric BARBE, Jean-Charles CATTIN, Daniel POIX, Anthony BONNEFOY, Roxane RAWYLER, Céline BLONDEAU, Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF.

Absents excusés :

Christel GERBER qui a donné procuration à Anthony BONNEFOY ; Antoine GRAF qui a donné procuration à Jean-Baptiste GALLIOT.

Absente :

Isabelle ANDREZ.

Secrétaire de séance :

Géraldine TISSOT-TRULLARD

Aucune observation sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2022.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le point relatif à la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura n'a pas lieu d'être car la Commune de Jougne adhère déjà au Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

01°)- **Projet pastoral dans le cadre du plan de gestion intégré des communaux**

Monsieur François CHANAL, responsable de l'ONF, expose les travaux à réaliser pour l'amélioration et la valorisation des espaces pastoraux. Les secteurs du Petit Balzon, du stade municipal, de la Chapelle Saint-Maurice et de Piquemiette sont concernés par ces travaux de mise en valeur. Le montant total du projet s'élève à 60 577,00 € H.T.

Il précise que la Commune de Jougne peut prétendre à l'octroi de subventions émanant du FEADER et d'autres financeurs publics d'un montant global de 24 216,72 €.

Le Conseil Municipal accepte de finaliser ce projet de mise en valeur des espaces pastoraux et de solliciter des subventions auprès des financeurs publics.

Voté à la majorité : 17 pour – 1 abstention (M. Daniel GRAF)

02°)- Proposition d'honoraires mission maîtrise d'œuvre : Aménagement logement ancienne école d'Entre-les-Fourgs

Monsieur Denis BERTIN-GUYON, adjoint, présente le projet relatif à la réhabilitation d'un logement locatif situé dans l'ancienne école d'Entre-les-Fourgs au 12 rue de Jougne. Le logement aménagé comportera : 1 cuisine-salon-séjour, 3 chambres, 1 salle de bain, 1 buanderie, rangements. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 182 000,00 € H.T. Il propose que la maîtrise d'œuvre de l'opération soit confiée à SOLIHA Doubs et B2EC pour le bureau d'études thermiques.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Voté à l'unanimité –

03°)- Renouvellement convention de mise à disposition locaux de l'Île aux Enfants

Madame Marie-Christine POIX, adjointe, indique que la convention de mise à disposition de locaux communaux à l'Île aux Enfants est arrivée à son terme en 2021 et qu'il y a lieu de la renouveler. Madame POIX donne lecture de cette convention et demande si des correctifs doivent être apportés. Le Conseil Municipal ne fait aucune remarque.

Voté à l'unanimité –

04°)- Convention de mise à disposition de services du SYDED

Monsieur Denis BERTIN-GUYON, adjoint, présente la convention de mise à disposition de services pour la rénovation de l'éclairage public proposé par le SYDED. La prestation comprend les missions suivantes :

- réalisation d'un diagnostic (si celui-ci n'a jamais été réalisé au préalable)
- aide à la planification des actions d'amélioration suite au diagnostic
- aide à la rédaction des documents de consultation des prestataires
- aide à la passation et l'exécution des marchés publics
- participation au suivi de la réalisation des prestations
- accompagnement pour la réception des travaux
- mise à jour du plan des installations

La contribution de la collectivité est établie sur la base de 8 journées, soit 270,00 € la journée.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Voté à l'unanimité –

05°)- Demande occupation terrain communal

Monsieur le Maire signale que M. Bunyamin KOKSAL, gérant de la SAS Boucherie du Mont d'Or sis 13 Place Buttiglieri-Alta a sollicité l'occupation du terrain communal situé à l'arrière de son commerce pour l'installation d'un groupe frigorifique.

Le Conseil Municipal donne son accord et fixe une location annuelle de 50 €.

Voté à la majorité – 16 pour – 2 abstentions (Aurélien WALTZER – Eric BARBE)

06°)- Acquisition propriété VUILLEMIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux d'acquérir les parcelles cadastrées Section AB n° 75 et AB n° 219 appartenant à Madame Nelly TISSOT-VUILLEMIN. France-Domaine a estimé ces biens à hauteur de 225 000 €. Monsieur le Maire propose que le portage du foncier de l'opération soit confié à l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF) Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette affaire.

Voté à l'unanimité –

07°)- Vote de subventions aux associations et sponsoring

Madame Aurélie WALTZER, adjointe, propose à l'assemblée délibérante de fixer le montant des subventions aux associations qui en ont fait la demande et qui ont adressé leur bilan à la Mairie. D'autre part, Madame WALTZER précise que deux demandes de sponsoring ont été déposées en Mairie, à savoir : M. Marco HEINIS pour des performances en combiné nordique, et SANDONA Rallye Team qui participera à la finale de rallye à Béthune. Ces deux derniers pourront valoriser la commune de Jougne à travers leurs disciplines respectives.

Le Conseil Municipal vote comme suit les subventions aux associations et les sponsorings :

ASSOCIATIONS

APCT 2539 (chiens de troupeaux)	300,00 €
Amicale des Anciens Soldats	300,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	650,00 €
Banque Alimentaire	100,00 €
Club du 3 ^{ème} Age Les Gentianes	500,00 €
Comité Animation Jougne	2 500,00 €
Croix Rouge Française	120,00 €
Culture et Loisirs Bibliothèque	500,00 €
Féd. National Anciens Combattants d'Algérie	100,00 €
Galipettes et Sucre d'Orge	50,00 €
Gym Mont d'Or	120,00 €
Jougne Pétanque	100,00 €
Restos du Cœur	50,00 €
Secours Catholique	80,00 €
SOS Amitiés	50,00 €
Union Musicale de Jougne	50,00 €
Vivre au Pied du Mont d'Or	500,00 €

SPONSORINGS

HEINIS Marco	1 000,00 €
SANDONA Rallye Team	500,00 €

08°)- Baisse du prix de vente de l'eau

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend la décision à l'unanimité de baisser le prix de vente de l'eau de 0,30 € et de l'appliquer sur les tranches 1 et 2, et ce à compter du 2^{ème} semestre 2022.

Les nouveaux tarifs des tranches 1 et 2 sont définis comme suit :

- Tranche 1 : 0 m3 à 55 m3 : 0,55 € HT le m3
- Tranche 2 : 55 m3 à 280 m3 : 0,55 € HT le m3

Les tranches 3 et 4 demeurent inchangées.

Voté à l'unanimité -

Questions et informations diverses :

- Suite au recensement de la population de 2020, une réunion a eu lieu en mairie le 19 novembre 2021 avec les services de l'INSEE au sujet des résultats de collectes. Une étude

détaillée a été effectuée par les services de la mairie et transmise à la Direction Régionale de l'INSEE. Le Directeur Régional de l'INSEE nous a informés par courrier que la demande de rectificatif de la collecte et des chiffres de populations légales à venir vont être étudiés au niveau national.

Séance levée à 20 H 56

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

LE MAIRE,

Géraldine TISSOT-TRULLARD



Michel MOREL

